

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	47

CONVOCACTION

Datée	du 09/02/24
Affichée	le 09/02/24

OBJET

Désignation des représentants
de la Communauté de
Communes au comité de
programmation LEADER
2023-2027

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quinze février, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 9 février 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Franck GAULTIER a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL.

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU
Maité GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Philippe RONDEL
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absents excusés : Pascal SUARD, François HUREL

Absents : Nathalie RIBAUT, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Hubert GORET, Virginie VIOLET

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que c'est le Pôle d'Equilibre Territorial (PETR) du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche (P2AO) qui anime et gère le programme européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale).

Un nouveau programme LEADER est établi pour la période 2023-2027 comportant 3 fiches-actions thématiques :

- Fiche action 1 : soutenir l'entrepreneuriat, l'innovation et la structuration de nouvelles filières
- Fiche action 2 : soutenir une offre de services cohérente, accessible, adaptée aux besoins de proximité de la population
- Fiche action 3 : soutenir la préservation et la mise en scène des patrimoines

A cela, s'ajoutent une fiche action dédiée au soutien des projets de coopération territoriale et européenne et une fiche action dédiée à la gestion technique, administrative et financière du programme.

Les projets sollicitant un soutien du programme européen LEADER sont étudiés par une instance appelée comité de programmation. Ce comité est composé de représentants du secteur public (collectivités locales) et de représentants du secteur privé (membres d'associations, socio-professionnels, ...).

Dans le cadre de ce nouveau programme LEADER 2023-2027, il est demandé à la Communauté de Communes de désigner ses représentants, soit un membre titulaire et un membre suppléant, pour siéger au sein du comité de programmation.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L2121-21 et L5211-1,
- Vu les délibérations n° 2020-07-23-078 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 et n° 2022-12-15-202 portant désignation de membres au comité de programmation LEADER du PETR P2AO
- Considérant la nécessité de désigner de nouveaux membres au comité de programmation LEADER pour la période 2023-2027

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE** M. Dominique LORMEAU en tant que membre titulaire et M. Michel LE GLAUNEC en tant que membre suppléant pour siéger au comité de programmation LEADER.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 26 FEV. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 26 FEV. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

